ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 29 JUIN & 6 JUILLET 2024 CIRCONSCRIPTION SUD DE MARTINIQUE



Électrices, Électeurs du Sud,

Président de la République a dissout l'Assemblée Nationale nouvelles élections législatives dès le 29 juin 2024.

L'occasion de faire front face à la montée des extrémistes

Risque d'un durcissement des textes législatifs et réglementaires à l'encontre des intérêts de la Martinique.

Pour dire NON au 49-3

Plus que jamais crucial pour nous de reconduire des députés avec expérience, maitrise des dossiers, courage.

En 2022, vous avez fait de moi le député le mieux élu de Martinique et je vous renouvelle mes remerciements.

Je m'engage à poursuivre mon action au service de notre peuple

- Pour l'emploi
- Pour la Santé
- Pour l'accès de tous à l'eau
- Pour lutter contre l'insécurité
- Pour l'inclusion

La Martinique a besoin d'une voix forte, expérimentée, percutante et respectée à l'Assemblée Nationale. Elle a besoin d'un député qui ne se tait pas quand le peuple souffre.

Sur tous ces sujets, essentiels pour notre société, mon positionnement a le mérite d'être clair et cohérent.

La Martinique a besoin d'une voix forte, expérimentée, percutante et respectée à l'Assemblée Nationale.

Elle a besoin d'un député qui ne se tait pas quand le peuple souffre.

Dès le 1er tour, le samedi 29 juin 2024,

MOBILISONS-NOUS massivement et puissamment pour que NOTRE VICTOIRE soit sans appel

Jean-Philippe NILOR

Anne BERISSON suppléante